



## Résolution 458 (1970)<sup>1</sup>

# Quatrième Conférence spatiale européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Constatant les résultats obtenus par la première session de la 4e Conférence spatiale européenne, concernant :
  - 1.1. le mandat donné à la Conférence européenne des télécommunications par satellites (C.E.T.S.) de poursuivre, jusqu'à la fin des négociations Intelsat, l'élaboration de la position européenne à cet égard ;
  - 1.2. l'ébauche d'un programme spatial européen pour la mise au point de satellites d'application : satellites de télécommunications et satellites de la navigation aérienne ;
  - 1.3. la constitution d'une délégation dirigée par le Président de la Conférence spatiale européenne, chargée de discuter avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique des conditions politiques, financières et autres d'une éventuelle participation européenne au programme post-Apollo, ainsi que de la question de la disponibilité de lanceurs ;
2. Constatant avec regret qu'aucun accord n'a été réalisé sur un programme spatial européen à long terme, et que la création définitive d'une organisation spatiale européenne unique a de nouveau été reportée,
3. Invite les gouvernements participant à la deuxième session de la 4e Conférence spatiale européenne :
  - 3.1. à prendre des décisions définitives pour l'établissement d'un programme spatial européen à long terme et, plus particulièrement, en vue de la solution du problème des lanceurs, à la lumière des premiers résultats des contacts nouveaux entre la délégation de la Conférence spatiale européenne et le Gouvernement des Etats-Unis ;
  - 3.2. à prendre les mesures nécessaires pour que la future organisation spatiale européenne unique voie le jour dans les délais les plus brefs, afin de permettre à l'Europe de définir plus facilement une politique spatiale commune et équilibrée.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 21 septembre 1970 (13e séance) (voir [Doc. 2813](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 21 septembre 1970 (13e séance).

